

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

garda bien de faire le jeu de son correspondant ; il réclama en termes comminatoires le châtement des coupables, mais ne se plaignit que d'injures faites à l'adresse de Voltaire. Le Conseil, sans se laisser intimider, ordonna une enquête régulière ; à la charge du sergent de garde, on releva bien quelques gros mots, et l'avis du Conseil fut de lui infliger trois jours de prison. Par contre, il réclama du résident, d'ailleurs sans succès, l'assurance que pareille sanction serait prise à l'égard du provocateur Daloz.

Voltaire n'eut plus qu'à battre en retraite ; l'incident grossi avec malveillance par les dépositions du plaignant était réduit à ses justes proportions ; l'occasion était manquée d'entraîner le résident et le duc de Choiseul dans sa querelle et de les faire intervenir contre le gouvernement de Genève. A Gabriel Cramer, député officieusement vers lui, il déclara qu'il n'était pour rien dans cette plainte, dont seule la résidence trop zélée supportait la responsabilité. Ce fut à ce seul entretien que se borna la soi-disant humiliation des Syndics et Petit Conseil.

Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

Séance du 22 février 1911, à 2 h. 1/2 du soir, au Palais de Rumine, salle Tissot.

Présidence de M. Paul MAILLEFER.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, par M. le prof. Ch. Gilliard, secrétaire. Ce procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle la mémoire de quatre membres décédés : MM. Francis Isoz, architecte, à Lausanne ; Edmond Marrel, professeur, à Lausanne ; William Robert, à Jongny ; Eugène de Budé, à Genève. L'assemblée se lève en leur honneur.

Quatre nouveaux membres ont été admis :

MM. Frédéric TAUXE, préparateur, Lausanne ;
Emile LAURENT, syndic, Chavornay ;
D^r U. DE SINNER, avocat, Montreux ;
M^{me} Lucien VINCENT, à Lausanne.

Les comptes sont approuvés, après rapport de MM. J.-J. Lochmann et Emile Favre, vérificateurs.

La fortune de la société était au 31 décembre 1910, de fr. 935.77.

Le comité a été réélu par acclamation. En font partie : MM. Ch. Gilliard, professeur au Gymnase classique ; Eug. Mottaz, professeur à l'École de commerce ; Ch. Bugnion, banquier ; Alb. Næf, archéologue cantonal ; P. Vionnet, ancien pasteur, à Lausanne ; H.-V. Bourgeois, archéologue, à Giez près Grandson ; E. Dupraz, curé d'Echallens ; J. Landry, député et ancien syndic d'Yverdon, et P. Maillefer.

M. Maillefer n'étant pas immédiatement rééligible, l'assemblée désigne M. Eugène Mottaz pour lui succéder, pendant deux ans, comme président de la société.

MM. J.-J. Lochmann et Emile Favre sont réélus vérificateurs des comptes.

Suivant une lettre du Département cantonal des travaux publics, les fouilles de la Cathédrale pourront être visitées par les membres de la société, sur présentation de leur carte, du 22 au 25 février, de 2 heures à 4 heures. Ces fouilles seront comblées la semaine prochaine.

M. le prof. F.-A. FOREL, de Morges, a présenté la seconde partie du journal de jeunesse d'Antoine-Noé de Polier-Bottens, manuscrit qui appartient à M^{me} Gustave Monod-de Blonay, à Morges.

Ce récit est fort attrayant, savoureux, écrit avec finesse et bonhomie. L'assemblée a été véritablement, pendant une demi-heure, sous le charme de cette évocation du passé.

M. Henri GAILLOUD, pasteur à Chevroux, a relaté les dernières années de la vie de Mathurin Cordier, le premier directeur du Collège de Lausanne, qui s'en alla finir ses jours à Genève comme maître de cinquième au collège que venait de fonder son ancien élève Jean Calvin.

M. Maurice BARBEY, avocat à Montreux, signale à l'attention des numismates vaudois, deux notes parues dans le dernier numéro de la *Revue suisse de numismatique*. L'une, de M. Lugrin, a trait à la médaille frappée par LL. EÉ. de Berne à la suite de la tentative du major Davel en 1723. Cette médaille, fort belle, porte à l'avvers : REPUBLICA BERNENSIS, avec l'écu de Berne superbement gravé, surmonté d'une couronne; au revers, en exergue : UMBRAM QUIETÆ TENACI ET CORONAM, puis une figure allégorique représentant le Pays de Vaud, assise à l'ombre d'un arbre. Au-dessous, on lit : LAUSANN. FIDES. M DCC XXIII.

Or, cette médaille que l'on ne connaît qu'en argent a été frappée en or, à trente six exemplaires qui ont été distribués aux membres du Conseil de Lausanne, soit au bourgmestre, aux cinq bannerets, à vingt-trois conseillers, au contrôleur général, au secrétaire et au boursier.

Cet exemplaire en or n'existe pas au Médaillier cantonal. Peut-être le trouverait-on dans les collections de quelque famille? Il vaudrait la peine de faire quelques recherches à ce sujet pour retrouver la plus belle médaille frappée en terre vaudoise, bien qu'elle commémore un événement douloureux.

La seconde note est de M. Julien Gruaz et a trait à une monnaie consulaire en or trouvée au Chasseron en 1876.

M. Forel espère que les collectionneurs feront des recherches et seront assez heureux pour retrouver cette médaille d'or de 1723.

M. John Landry remercie les conférenciers et lève la séance à 4 h. 30.

